



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
11 mai 2020  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 8 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous fais tenir ci-joint les informations suivantes :

Comme suite aux lettres précédentes adressées au Secrétariat et à la présidence du Conseil de sécurité concernant l'agression turque persistante contre le territoire syrien et les pratiques inhumaines des forces d'occupation turques au nord de la Syrie, je voudrais appeler votre attention sur le fait que, le 7 mai 2020, les forces d'occupation turques ont interrompu le pompage d'eau potable à la station d'Alouk, qui est la seule source d'approvisionnement en eau pour plus d'un million d'habitants de Hassaké et de communautés rurales à l'ouest de la ville. Cet acte vient s'ajouter au pilonnage et à la destruction d'infrastructures par les forces turques et les groupes terroristes armés qui leur sont alliés dans les secteurs qu'elles occupent et où leurs supplétifs sont présents le long de la frontière syro-turque, en particulier dans la province d'Idlib.

Le Gouvernement syrien condamne ces pratiques criminelles de la part des forces d'occupation turques, notamment le fait de priver d'eau les habitants de Hassaké, qui constitue un crime de guerre et vient s'ajouter à la liste des crimes d'occupation et d'agression. Il demande instamment au Conseil de sécurité et au Secrétariat d'intervenir immédiatement pour amener le régime turc à respecter les règles les plus élémentaires du droit international, à rendre de nouveau opérationnelle la station de pompage d'eau d'Alouk, à mettre un terme à son agression et à cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures de la Syrie. Cette action du Conseil de sécurité serait conforme à ses obligations et à ses responsabilités au regard de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'à son devoir qui est de s'opposer à des pratiques inhumaines visant à opprimer les civils et à les priver de leurs moyens de subsistance et de survie. Le Gouvernement syrien souligne également qu'il faut bien comprendre que la Turquie, par ces crimes, exécute une politique de déplacement systématique des Syriens dans les secteurs qu'elle occupe, afin de susciter des changements démographiques au service de visées expansionnistes et colonialistes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Bashar Ja'afari

